

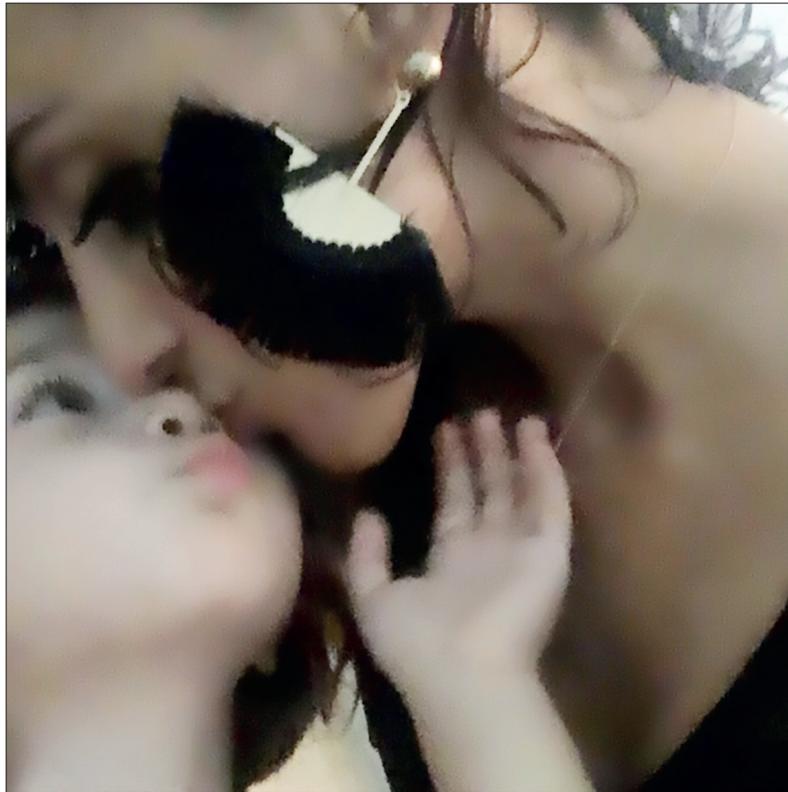


livret
MATERNITE



UNE SYNERGIE
DE COMPÉTENCES
AU SERVICE
DE VOTRE SANTÉ

6, quai du Mas Coulet - 34200 SETE
Tél. 04 67 46 36 00 - Fax 04 67 46 36 72
www.pstsete.com



BIENVENUE EN MATERNITÉ

Vous avez choisi la maternité de la Polyclinique Sainte-Thérèse ; nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous souhaitons un excellent séjour.

Votre grossesse est unique ; afin de vous offrir une prise en charge personnalisée pour vous accompagner dans cette merveilleuse aventure qu'est la parentalité, la maternité évolue au regard des techniques gynécologiques et obstétricales nouvelles.

Depuis 2017, nous vous proposons une salle d'accouchement physiologique qui répond à la demande des couples désirant un accouchement moins médicalisé, mais avec un niveau de sécurité identique.

Ce livret d'accueil est conçu pour vous accompagner durant toute votre grossesse.

Nos équipes médicales et paramédicales seront toujours à vos côtés pour vous écouter et vous conseiller lorsque vous en éprouverez le besoin.

N'hésitez pas à faire appel à elles.

Nous vous souhaitons un très agréable séjour.

La Direction Générale
Le Président de CME
Et l'ensemble du personnel.

Présentation DE LA MATERNITÉ

Le service maternité est situé au 2^{ème} étage de la Polyclinique. Une structure à taille humaine, des chambres permettant au papa ou la personne accompagnante de rester auprès de vous tout au long de séjour (tarif du lit accompagnant mis à disposition à l'accueil).

UNE MATERNITÉ DE NIVEAU 1

- 2 salles d'accouchement,
- 1 bloc césarienne,
- 1 salle de réanimation Néonatale,
- 1 salle de surveillance post-interventionnelle,
- 1 salle d'examen,
- 1 salle de cours de préparation à la naissance,
- 1 salle d'accouchement physiologique (salle Doris).

LE SERVICE MATERNITE FAIT PARTIE DU RÉSEAU DE PÉRINATALITÉ OCCITANIE (RPO).

Il travaille en collaboration avec :

- Le Centre Hospitalier Universitaire Arnaud De Villeneuve de Montpellier (Niveau III),
- Les Centres Hospitaliers de Béziers (Niveau II) et Perpignan (Niveau III),
- Le Centre Hospitalier Caremeau de Nîmes (Niveau III),
- Les transports d'urgence (SMUR et SAMU pédiatriques et les ambulances privées),
- Un cabinet de sages-femmes libérales permettant un suivi médical à domicile en cas de grossesse à risque ou de retour précoce après l'accouchement.

ACCOUCHEMENT PHYSIOLOGIQUE, SALLE DORIS

Il s'agit d'une salle d'accouchement différente, un lieu intime où la femme se sent en confiance et en harmonie avec elle-même pendant toute la durée du travail.

L'éligibilité pour un accouchement physiologique s'effectue avec l'obstétricien dès le 8^{ème} mois et conjointement après avoir eu une consultation avec un anesthésiste.

Un accouchement physiologique se prépare dès l'entretien prénatal précoce et s'inscrit dans un projet de naissance.

La salle Doris est équipée d'une baignoire permettant de se détendre durant la phase de dilatation, surmontée d'un ciel lumineux et d'une liane de suspension, une banquette de détente permettant de se mobiliser et adopter les positions désirées, un drapé en suspension, un ballon pour adopter certaines positions antalgiques et favoriser la descente du bébé, une table d'accouchement et un tabouret d'accouchement. Vous serez dans une ambiance chaleureuse et intimiste, favorisée par une lumière tamisée, et de la musique.



L'équipe MÉDICALE

Une équipe médicale
pluridisciplinaire
vous accueillera **24h/24h**.

Obstétriciens, pédiatres, biologistes, anesthésistes, échographistes, sages-femmes, infirmières, psychologue, auxiliaires de puériculture, aides-soignantes, et employées de services hospitaliers (ESH) vous accompagneront pour la naissance de votre enfant et votre séjour en maternité.

La Sage-Femme coordinateur du service répondra à vos besoins administratifs et médicaux.

L'Equipe médicale est composée de :

4 Chirugiens-gynécologues

- Dr F. BOUSQUET
- Dr PL. GIACALONE
- Dr E. GOUJON
- Dr L. BERGOGNE

4 Anesthésistes

- Dr C. BAVENCOFFE
- Dr A. LEMAÎTRE
- Dr JL. MATHEU
- Dr H. SEKKAT

4 Pédiatres

- Dr P. LEGASAL
- Dr B. DUBOIS
- Dr K. BOUKHARI
- Dr A. RABENKOGO

8 Sages-femmes





Le suivi ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES DE VOTRE GROSSESSE



RENDEZ-VOUS

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DU
CABINET DE
GYNÉCOLOGIE

DU LUNDI AU VENDREDI • • •
DE 8H30 À 19H00 • • •
LE SAMEDI • • •
DE 9 H À 11H00. •

Vous pouvez prendre rendez-vous
sur place, par téléphone
au 04 67 19 07 28,
ou par internet sur doctolib.

Votre suivi est assuré par votre obstétricien ou votre sage-femme libérale, dès le début de la grossesse. Une consultation par mois est obligatoire. Elle est indispensable, car elle permet le bon déroulement de la grossesse. Lors de votre première consultation, votre gynécologue vous remettra : votre dossier unique (AUDIPOG) sur lequel toutes les informations concernant votre grossesse seront retranscrites (à prendre lors de toutes les consultations), ainsi que le calendrier prévisionnel de surveillance de votre grossesse. Vous aurez au total : 7 consultations mensuelles et 3 échographies.

DÉCLARATION DE GROSSESSE

Votre gynécologue vous a remis un certificat de déclaration de grossesse. Ne tardez pas à l'adresser à votre caisse d'assurance maladie et à votre caisse d'allocations familiales.

VOTRE IDENTITÉ = VOTRE SÉCURITÉ

Durant votre séjour, vous serez identifiée selon les indications de votre carte nationale d'identité.

Un bracelet d'identification vous sera posé dès votre entrée et devra être conservé durant tout le séjour.

Dès sa naissance, votre bébé aura également un bracelet permettant de l'identifier.

L'ENTRETIEN PRÉNATAL PRÉCOCE

Il vous est proposé dès le 2^{ème} trimestre de grossesse, réalisé par les sages-femmes libérales. Il a pour vocation de vous donner les informations nécessaires au bon déroulement de votre grossesse. C'est un temps d'échanges et d'écoute, pendant lequel vous pouvez exprimer vos attentes, notamment par rapport à votre futur accouchement. N'hésitez pas à évoquer vos difficultés médicales, psychologiques ou sociales.

Votre sage-femme pourra vous orienter, si besoin, vers d'autres professionnels : médecin spécialiste, psychologue, assistante sociale, etc..

Cet entretien est individuel ou en couple. Il est pris en charge à 100% par la sécurité sociale sans aucune avance financière.

LA CONSULTATION D'ANESTHÉSIE

Elle est obligatoire, même si vous ne souhaitez pas de péridurale. Consultation tous les jours du lundi au vendredi de 10h à 16h, à partir du 8^{ème} mois soit 35 semaines d'aménorrhée.

PRÉPARATION À LA NAISSANCE ET À LA PARENTALITÉ

Afin de préparer au mieux l'arrivée de bébé dans les conditions optimales, vous avez la possibilité de suivre des séances de préparation à la naissance et à la parentalité.

Cette étape de votre grossesse comporte 8 séances prises en charge à 100% par votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie.

Elle commence au début du 7^{ème} mois. Une nouvelle série de cours commence à chaque début de mois, à raison de deux séances par semaine.

Ces séances vous apporteront les acquis nécessaires pour une naissance harmonieuse et un retour à la maison serein.



LES MÉTHODES DE PRÉPARATION

Les séances classiques dites psychoprophylactiques

- Meilleure connaissance de son corps.
- Meilleur vécu de l'accouchement (respirations - détente - positions).
- Échanges entre futures mamans, films sur la puériculture, l'allaitement permettant de répondre aux différentes questions et ainsi diminuer les angoisses.



La sophrologie : Méthode de relaxation qui permet de gérer le stress et les tensions (activation du positif entre veille et sommeil).

La préparation en piscine : Bon complément des séances prénatales. Possibilité de débuter à partir du 4^{ème} mois.

- Travail important sur la respiration et la condition physique.
- Acquisition d'une détente morale et physique, maintien de la musculature.

Savoir nager n'est pas obligatoire.

Possible au sein de l'établissement, inscription obligatoire auparavant.

En projet : le yoga prénatal,
la danse prénatale.

PRISE DE RENDEZ-VOUS : contactez le cabinet des médecins anesthésistes au : 04 67 80 01 17

En dehors des contre indications obstétricales et médicales, la péridurale ou la rachianesthésie sont effectuées à la demande de la patiente ou de l'obstétricien. Un médecin anesthésiste de garde est disponible à tout moment pour la maternité.

Votre accouchement

QUAND VENIR À LA MATERNITÉ ?

Lorsque vous ressentirez des contractions rapprochées (environ toutes les 5 mn depuis 1h) ou si la poche des eaux s'est rompue ou simplement fissurée et que vous perdez un peu de liquide.

EN CAS D'URGENCE
CONSULTEZ L'ÉQUIPE
OBSTÉTRICALE DE GARDE
À LA MATERNITÉ, 2^{ÈME} ÉTAGE.

TÉL. : 04 67 46 36 59

Tout au long de votre grossesse, vous devez venir consulter en urgence dans les cas suivants :

- Pertes vaginales anormales : sang, liquide ou pertes nauséabondes.
- Prise de poids importante avec oedèmes, maux de tête et impression de « mouches » devant les yeux.
- Fièvre, douleurs urinaires.
- Absence ou diminution des mouvements du bébé.

À votre arrivée, vous serez conduite en salle d'examen où une sage-femme vous accueillera, prendra votre dossier AUDIPOG (suivi de grossesse) et réalisera les examens pour confirmer la position de bébé, sa vitalité et l'avancée de la dilation. Vous serez alors orientée soit en chambre, soit en salle de naissance.

LE TRAVAIL

Le gynécologue qui a suivi votre grossesse sera informé de votre présence en salle de naissance.

La sage-femme le tiendra au courant de l'avancée du travail.

Une seule personne est autorisée à rester avec vous en salle de naissance.

La sage-femme vous posera un abord veineux et vous placera sous monitoring pour suivre l'état de santé de votre bébé, ainsi que le rythme des contractions.

Lors de votre passage en salle de naissance, vous avez la possibilité d'écouter la musique de votre choix (clé USB, téléphone, CD, radio...). Vous êtes libre de vos mouvements et positions tout au long du travail.

Vous pouvez également bénéficier d'un ballon.

La pose d'une anesthésie péridurale vous sera proposée. Sachez que vous êtes libre d'accepter ou refuser.

Si vous faites le choix d'une anesthésie péridurale, c'est l'anesthésiste de garde qui la réalisera. La sage-femme, qui vous examinera afin de surveiller l'avancée du travail, vous tiendra informée.

L'appel de votre gynécologue, ou de celui de garde, sera réalisé par le personnel du bloc obstétrical lorsque la sage-femme constatera une stagnation de la dilatation, une anomalie du déroulement du travail, ou au moment de votre installation pour accoucher.

L'ACCOUCHEMENT

La sage-femme vous accompagnera et vous guidera tant pour réaliser les efforts expulsifs, que sur la position que vous souhaitez adopter.

Au moment de sa naissance, bébé sera placé sur votre ventre, et la personne qui vous accompagne pourra couper le cordon si elle le souhaite et si les circonstances le permettent.

Vous pourrez garder votre enfant en peau à peau, avant qu'on lui prodigue les soins nécessaires.

Après l'expulsion de votre enfant, le médecin ou la sage-femme vérifiera que la délivrance (expulsion du placenta) se fasse correctement.

Une injection d'Ocytocine sera réalisée systématiquement dans votre perfusion afin de faciliter le décollement du placenta, selon les recommandations nationales.

Une fois l'accouchement terminé, vous serez surveillée au bloc obstétrical pendant 2 h. Si vous le souhaitez ou si vous hésitez entre allaitement maternel et artificiel, l'équipe pourra vous proposer de réaliser une tétée d'accueil. Vous pourrez ensuite regagner votre chambre où un repas vous sera servi.

L'ACCOUCHEMENT PAR CÉSARIENNE

■ LA CÉSARIENNE PROGRAMMÉE

Le gynécologue qui suit votre grossesse vous a expliqué qu'il fallait envisager la naissance de votre enfant par césarienne. Vous avez pu convenir de la date avec lui.

Le jour de l'intervention, la sage-femme vérifiera avec vous la préparation pré-opératoire (douche, dépilation, prémédication éventuelle) et posera un monitoring. Vous serez alors conduite au bloc obstétrical et le médecin anesthésiste posera l'anesthésie.

Votre accompagnant pourra assister à la césarienne par le hublot à l'extérieur du bloc. Il lui sera proposé de faire du peau à peau le temps que vous soyez installée en salle de surveillance post-interventionnelle, où vous serez surveillée durant 2h à 4h, selon les préconisations de l'anesthésiste, puis reconduite dans votre chambre avec votre bébé.

■ EN COURS DE TRAVAIL

Il est possible qu'une décision de césarienne soit prise par l'équipe obstétricale pendant votre travail en salle de naissance.

Notre salle de césarienne se situe au cœur du bloc obstétrical.

Dans ce cas, le personnel vous installera au bloc obstétrical et vous recevrez un complément d'anesthésie. La prise en charge de votre enfant à la naissance sera identique à celle d'une césarienne programmée.

■ LA RÉHABILITATION PRÉCOCE SUITE CÉSARIENNE

Avec votre accord et si vous êtes éligible, l'équipe médicale peut mettre en œuvre le protocole de la réhabilitation rapide. Il s'agit d'un concept qui vise à optimiser la prise en charge des patients opérés pour améliorer leur récupération fonctionnelle (en temps et en qualité).

INDISPENSABLE

IL EST INDISPENSABLE D'APPORTER :

Le dossier obstétrical (AUDIPOG) la carte de groupe sanguin, les résultats d'analyses, la carte vitale, la pièce d'identité et la carte mutuelle.

Un accompagnement PERSONNALISÉ

Une journée type

■ Après votre petit-déjeuner et votre douche, la matinée sera consacrée à la surveillance médicale et paramédicale : l'infirmière du service viendra vérifier vos constantes et vous examinera. Vous recevrez la visite du pédiatre au premier et troisième jour. Une auxiliaire de puériculture viendra surveiller la température et les changes de votre enfant dans les heures qui suivent sa naissance. Son carnet de santé vous sera remis le jour de sa sortie.

■ Le bain de votre enfant s'effectuera dans la nurserie du service. Le personnel vous fournira le nécessaire aux changes de votre enfant et vous expliquera comment réaliser les soins du cordon.

■ Quel que soit le mode d'alimentation que vous aurez choisi pour votre bébé, l'équipe de la Maternité sera là pour vous aider et vous soutenir. Si vous souhaitez un allaitement artificiel, l'auxiliaire de puériculture vous remettra chaque jour les biberons dont votre enfant aura besoin.



■ Durant votre séjour, nous vous demanderons de tracer les heures des tétées et les changes de votre enfant. Sachez que le respect du bébé et de son propre rythme est une priorité.

■ La nuit, le personnel reste à votre écoute pour répondre à vos besoins et à ceux de votre bébé. N'hésitez pas à le solliciter.

■ Une fois par semaine, vous pouvez avoir la visite d'une puéricultrice de

la PMI (Protection Maternelle et Infantile) qui vous présentera son service et vous laissera les coordonnées de l'agence la plus proche de votre domicile.

■ Une psychologue passe systématiquement dans votre chambre le mardi et le jeudi, pour un entretien informel sur votre vécu de l'accouchement.

■ La première photo de votre enfant vous est offerte gratuitement par la Polyclinique Sainte-Thérèse. Elle est réalisée par un photographe professionnel qui vous rendra visite lors de votre séjour, si vous le souhaitez.

■ Le papa pourra vous rendre visite à tout moment de la journée. Les visites de vos proches seront possibles entre 11h et 20h. Nous vous conseillons d'échelonner les visites afin de préserver des moments de repos nécessaires pour vous et votre bébé.

Quatre pédiatres sont attachés au service maternité. En astreinte opérationnelle alternativement, ils assurent les urgences et examineront votre bébé le premier jour de vie, et tout au long de votre séjour.

LES TESTS DU NOUVEAU-NÉ

■ DEPISTAGE DE LA SURDITE

Le test de dépistage de la surdité du nourrisson est réalisé systématiquement au cours du séjour : cet examen indolore pour votre enfant vous sera expliqué par le pédiatre ou l'auxiliaire de puériculture.

■ LE TEST DE GUTHRIE

Ce test obligatoire de dépistage de certaines maladies génétiques sera réalisé à partir de 48h de vie. Quelques gouttes de sang sont prélevées au niveau du talon de bébé et envoyées à un laboratoire spécialisé.

Cet examen vous sera expliqué par les professionnels.

Les résultats ne seront communiqués que pour les cas positifs.

L'ALLAITEMENT

■ L'allaitement maternel

Le lait maternel répond aux besoins de l'enfant. Si vous souhaitez des informations pratiques, des réponses à vos questions, rencontrer d'autres mamans, nous vous convions à participer aux réunions mensuelles sur l'allaitement réalisées dans le service maternité au 2^{ème} étage.

■ L'allaitement artificiel

L'alimentation au biberon se fait dans le service avec des mini-biberons prêts et à usage unique.

LE TROUSSEAU

pour Bébé

5 grenouillères pyjamas

5 bodys

2 ou 3 brassières en laine (hiver/été)

6 paires de chaussons ou chaussettes

1 bonnet et des moufles

1 turbulette ou gigoteuse

Bavoirs

4 serviettes de toilette ou sorties de bain

Nécessaire à toilette : brosse, eau de toilette,

savon liquide bébé ...

1 tube de crème pour fesse de bébé, du liniment oléo-calcaire

Carré de coton

1 Stérimar ou unidose stériles Physiomer

1 boîte de compresses stériles

1 spray désinfectant type Biseptine

1 thermomètre électronique bébé

pour Maman

1 tee-shirt

Tenues intérieures pour votre séjour

Serviettes de toilette

Accessoires de toilette et maquillage

Sèche-cheveux

3 paquets de serviettes hygiéniques absorption moyenne

6 culottes jetables ou en coton

1 savon liquide gynécologique

1 brumisateur d'eau minérale

Si vous souhaitez allaiter

1 soutien-gorge d'allaitement

1 coussin d'allaitement (facultatif)

1 tube de crème pour prévention des crevasses type Castor Equi ou Lansinoh

INDISPENSABLE

IL EST INDISPENSABLE D'APPORTER : Le dossier obstétrical (AUDIPOG), la carte de groupe sanguin, les résultats d'analyses, la carte vitale, la pièce d'identité et la carte mutuelle.

Guide pratique

DE VOTRE SÉJOUR

LA DÉCLARATION DE NAISSANCE

A la naissance de votre enfant vous disposez de 5 jours pour effectuer la déclaration de naissance auprès du service d'état civil de la mairie.

La sage-femme vous remettra l'avis de naissance afin de déclarer la naissance de votre enfant à la mairie de Sète.

Pour cela, vous devez vous munir du livret de famille si vous en avez un, de votre carte d'identité ou titre de séjour, la déclaration de reconnaissance anticipée, si réalisée et la déclaration de choix du nom.

AFFILIATION DE VOTRE ENFANT À LA SÉCURITÉ SOCIALE

Le dispositif PRADO (Programme d'Accompagnement au retour à domicile après hospitalisation), est mis en place à la Polyclinique Sainte-Thérèse afin de préparer votre retour chez vous et toutes les démarches administratives. Si vous êtes éligible, une conseillère de l'Assurance Maladie, vous appellera pour vous proposer le passage d'une sage-femme libérale à votre domicile dans les 24 à 48h suivant votre sortie.

CONFIDENTIALITÉ

Si vous souhaitez que votre présence ne soit pas divulguée, signalez-le à l'hôtesse d'accueil et à l'infirmière ou à la sage-femme du service qui feront le nécessaire. Les règles, en matière de secret professionnel, nous interdisent de donner des détails sur votre état de santé par téléphone. Prévenez votre entourage.

EFFETS PERSONNELS ET VALEURS

Chaque patient est tenu d'apporter ses effets personnels. Le linge personnel et le linge de toilette n'est pas fournis, ni entretenus par la Polyclinique. Nous vous demandons de ne pas conserver dans vos chambres des espèces, bijoux ou objets de valeurs qui doivent être déposés soit au coffre de la polyclinique soit confiés à un membre de votre famille. L'établissement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

ACCOMPAGNANT

Vous bénéficiez d'une chambre particulière. Un lit accompagnant peut être mis à la disposition de l'un de vos proches. Ces dispositions font l'objet d'une tarification particulière. Votre accompagnant peut prendre son repas dans votre chambre aux mêmes horaires que vous. Il devra se procurer un ticket à l'accueil avant 10h pour le déjeuner et avant 17h00 pour le dîner. Cette prestation sera facturée à l'accueil.

BOUTIQUE

Une boutique est située dans le hall d'accueil, ouverte du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00.

PARKING

Un parking est à disposition des patients, des accompagnants et des visiteurs devant l'établissement. Pour autant, nous attirons votre attention de ne pas stationner sur les emplacements réservés aux personnes à mobilités réduites.

DÉTENTE

Un espace détente est à votre disposition au 3^{ème} étage de 8 h00 à 19 h00.

RESTAURATION

La cuisine est réalisée sur place et le menu de la semaine est mis à votre disposition dans le service.

Si toutefois, vous souhaitez modifier un menu, signalez-le au personnel du service. Si vous êtes soumis à un régime alimentaire spécifique précisez-le au personnel soignant.

TÉLÉPHONE

Toutes les chambres sont équipées d'un téléphone que vous pourrez faire activer le jour de votre entrée en vous adressant à l'hôtesse d'accueil. Les communications seront à votre charge. Pour appeler un correspondant, composez le 0 suivi du numéro.

TÉLÉVISION

Toutes les chambres sont équipées d'un téléviseur. L'accès aux programmes télévisés vous sera délivré moyennant un supplément journalier. Vous pouvez en faire la demande auprès de l'hôtesse d'accueil.

WIFI

A votre demande, vous pouvez accéder à un Wifi patient. Un code vous sera délivré à l'accueil.

TABAC

En application de la réglementation en vigueur relative à la lutte contre le tabagisme, et pour la sécurité de tous, nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer ou vapoter dans les locaux. Néanmoins, nous ne pouvons qu'encourager le fumeur à envisager de vivre sans tabac.

Un accompagnement médical peut vous être proposé pour vous aider à réduire ou arrêter le tabac pendant votre séjour.

TARIFS DES PRESTATIONS

Les tarifs des différentes prestations sont affichés dans les bureaux d'admissions.

NUMÉROS UTILES

Cabinet gynéco-obstétrique	04.67.19.07 28
Service Maternité	04.67.46.36.73
	ou 04.67.46.36.59
Sécurité Sociale	08.20.90.42.18
PMI	04.67.46.86.70
CAF de Sète	08.10.25.34.20
CAF de Montpellier	04.67.68.94.07
Mairie Sète	04.99.04.70.00
(du lundi au vendredi 8h/18h et samedi 9h/12h)	

QUESTIONNAIRE DE SATISFACTION

Un questionnaire vous sera remis durant votre séjour, il est destiné à recueillir vos suggestions et observations. Le service qualité est en charge de leur analyse.

Vous trouverez toutes les informations concernant les indicateurs Qualité par voie d'affichage dans l'établissement ou via le site : <https://www.scopesante.fr/>.



Droits ET INFORMATIONS

DROITS FONDAMENTAUX

L'établissement contribue à développer la prévention, à garantir l'égal accès aux soins nécessaires par votre état de santé et assurer la continuité des soins et la meilleure sécurité sanitaire possible. La Polyclinique vous assure le respect de votre dignité et ne fait aucune discrimination dans l'accès à la prévention ou aux soins. Nous vous assurons un droit au respect de la vie privée et au secret des informations vous concernant.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

NOTRE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES - (RGDP)

La Polyclinique Sainte-Thérèse attache une grande importance à la protection des données personnelles, de la vie privée et aussi des droits des usagers.

En tant que tiers de confiance et acteur du numérique, la protection de vos données à caractère confidentiel est au cœur de notre engagement.

La politique de confidentialité a été rédigée afin d'être transparente envers nos utilisateurs sur notre ligne directrice concernant l'utilisation des Informations Personnelles Identifiables dans le système d'information. Veuillez s'il vous plaît lire notre Politique de confidentialité avec soin pour une compréhension claire de la façon nous recueillons, utilisons ou protégeons vos Informations Personnelles Identifiables.

Vous pouvez la consulter via notre site : pstsete.com.

Vous trouverez le détail des items :

- Quelles informations personnelles sont collectées lors de votre venue à la Polyclinique ?
 - Quelle est la liste des données personnelles que nous traitons ?
 - Comment utilisons-nous vos informations personnelles ?
 - Comment protégeons-nous vos informations ?
 - Quelle est la durée de conservation de vos données personnelles ?
 - Quel est le traitement de vos envois dans le cadre de la protection des données ?
 - Que faisons nous des informations obtenues via les connections à l'aide de Google, Tweete et Facebook ?
- Nous ne recueillons aucunes information via nos plates formes numériques d'information. Pour toute question, veuillez nous écrire à : rgpd-dpo@pstsete.com.

Es-ce que nous utilisons les cookies ?

Quels sont vos droits ?

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement de vos données à

caractère personnel. Vous pouvez exercer ces droits par demande écrite et signée, accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité, nous précisant l'adresse à laquelle doit parvenir la réponse, le tout adressé à :

Polyclinique Sainte-Thérèse, 6 quai du Mas Coulet 34200 SETE, à l'attention de la Direction, déléguée à la protection des données (DPO).

ACCÈS AU DOSSIER MÉDICAL

Conformément à la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades ou aux ayants droits, vous avez accès aux informations médicales contenues dans votre dossier, soit directement, soit par le médecin que vous aurez désigné comme intermédiaire par écrit.

La demande doit être faite par écrit au directeur de l'établissement.

Vous pourrez soit consulter gratuitement votre dossier sur place, soit demander la remise de copies des documents (les frais de reproduction seront à votre charge). Vous pouvez bénéficier d'un accompagnement médical pour la consultation des informations médicales sur place.

Les informations sont disponibles sous 8 jours après la demande pour un dossier de moins de 5 ans et sous deux mois pour un dossier de plus de 5 ans.

DÉSIGNATION DE LA PERSONNE DE CONFIANCE

En application de la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades, il vous sera proposé de désigner une personne de confiance qui pourra recevoir, le cas échéant, l'information sur votre état de santé.

Cette désignation se fait par écrit sur le document qui vous sera remis à cet effet et vous restez libre de modifier, par écrit, cette désignation en cours de votre séjour.

DIRECTIVES ANTICIPÉES

Décret n°2006-119 du 6 février 2006 relatif aux instructions que donne une personne consciente, sur la conduite à tenir au cas où elle serait dans l'incapacité d'exprimer sa volonté.

Le document écrit doit être daté et signé par vous-même et sa durée de validité est de 3 ans. Ces directives peuvent être révoquées, modifiées à tout moment ou renouvelées.

PROTECTION JURIDIQUE DES MINEURS PROTÉGÉS

Le médecin peut se dispenser d'obtenir le consentement des titulaires de l'autorité parentale si le mineur s'oppose expressément à leur consultation. Toutefois, le médecin doit dans un premier temps tenter d'obtenir le consentement du mineur sur cette consultation.

Si le mineur maintient son opposition, il doit néanmoins se faire accompagner de la personne majeure de son choix.

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ :

Aucun acte médical ni aucun acte ou traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne. À tout moment, vous pouvez le retirer ou revenir sur une éventuelle décision de refus de soins.

LES INSTANCES INTERNES

Conférence Médicale d'Établissement CME : cette instance médicale regroupe l'ensemble des praticiens de l'établissement et contribue à l'élaboration de la politique d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

Président : le Dr Frantz BOUSQUET

Commission des Usagers CDU

Organisée selon les articles R1112-79 et suivants du Code de la santé publique, elle est composée du représentant légal de l'établissement de 2 médiateurs et de 2 représentants des usagers désignés par l'Agence Régionale de Santé. Cette instance a notamment pour mission d'assister, d'orienter et d'informer toute personne s'estimant victime d'un préjudice. La liste de la composition de la CDU est disponible à l'accueil.

LUTTE CONTRE LES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS

La politique de lutte contre les infections associées aux soins est mise en place par une Équipe Opérationnelle d'Hygiène (EOH).

Président : le Dr Michel BODART.

LA LUTTE CONTRE LA DOULEUR CLUD

Le personnel médical et paramédical unissent leur volonté et leurs compétences pour que la prise en charge globale de votre douleur soit la plus efficace possible.

N'ayez ni crainte, ni honte, votre évaluation chiffrée sera respectée objectivement et non jugée. Votre bien-être est notre objectif et votre contribution nous est indispensable.

L'équipe soignante reste à votre écoute pour répondre à vos questions et compléter cette information.

C'est une priorité de santé publique pour laquelle la Polyclinique, conformément aux différentes références législatives (notamment la loi du 04/06/2002) s'engage quotidiennement à lutter contre votre douleur et à la soulager de la façon la plus efficace et la plus adaptée possible.

Contact;

Président du Comité de Lutte Contre La Douleur (CLUD) Dr A. LEMAITRE

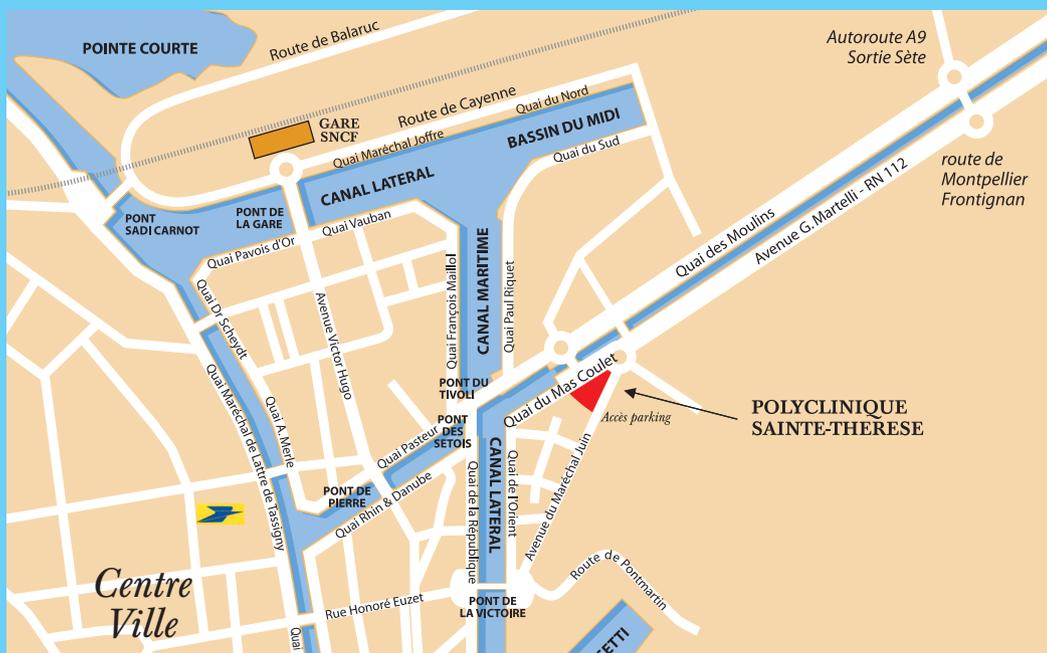
VOTRE SORTIE

Le jour de votre sortie vous sera signifié par votre médecin. Dans un souci d'organisation des soins, les sorties sont prévues à compter de 13h00.

Si vous demandez à quitter notre établissement contre l'avis du médecin, vous devrez remplir une attestation "sortie contre avis médical".

Il en est de même pour les refus de soins et les actions mises en œuvre concernant votre prise en charge (bracelet identification patient).

De 20h à 7h30, vous accédez au service maternité par l'accès des urgences la nuit, en contournant la Polyclinique (Quai du Mas Coulet).
 Sonnez à l'interphone, montez au 2^{ème} étage (grâce à l'ascenseur situé directement sur votre droite). Vous serez accueillie par la sage-femme du service.



La Polyclinique dispose d'un parking réservant 2 places aux personnes handicapées.

La gare SNCF se situe à quelques centaines de mètres.

Les lignes 11 et 16 des bus Thau Agglo desservent la Polyclinique qui possède un arrêt à proximité immédiate.

Par l'autoroute :

- prendre la sortie Sète
- puis suivre direction Sète.

